



Montreuil, le 2 mars 2012

Monsieur Rappoport  
Directeur de l'Enseigne  
Immeuble Atlantique  
7, place des 5 martyrs du Lycée Buffon  
75015 Paris

**Objet : Notre fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures pour la journée du jeudi 15 mars 2012 couvrant tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux et services pour l'ensemble des personnels de l'Enseigne cadres et non cadres fonctionnaires et contractuels de droit privé et public.**

Par ce préavis, les personnels exigent la satisfaction de leurs revendications en termes :

**- d' Emploi**

- l'arrêt de toutes les suppressions d'emplois
- le recrutement immédiat de personnels en nombre
- une embauche pour chaque départ
- la création d'un volant de remplacement à 25% minimum notamment avec le développement de brigade d'EAR formés.

**- d'organisation, contenu, conditions, finalité et valorisation du travail, à savoir :**

- l'arrêt des réorganisations et l'arrêt des fermetures intempestives de bureaux ou services
- l'abandon de tous les projets en cours qui ne visent qu'à supprimer des emplois et augmenter la productivité
- des bureaux de plein exercice et des guichets polyvalents
- les 32 heures
- une amplitude maximum de 9 heures par jour avec une durée maximum de 8 heures de travail
- le maintien et le renforcement du Back Office
- un repesage complet des tâches avec la prise en compte du temps réel nécessaire à la bonne réalisation de chaque tâche
- la prise en compte de la spécificité des ZUS et atypiques
- l'amélioration des conditions de travail, avec l'arrêt des méthodes de management pouvant conduire à du harcèlement du stress et donc de la souffrance au travail.
- l'accès à des formations au plus près du lieu du travail réalisées par des formateurs professionnels
- la reconnaissance de la pénibilité notamment pour les positions de travail debout

**- de questions salariales, de déroulement de carrière, de reconnaissance des qualifications, de promotion :**

- la revalorisation complète des grilles salariales sur la base de 2420 euros bruts pour un salarié ayant le niveau BAC et sans expérience professionnelle
- le versement immédiat de 400 euros
- le 13<sup>e</sup> mois
- la revalorisation de tous les compléments et indemnités
- la reconnaissance de la montée en compétences de l'ensemble du personnel
- une véritable politique de promotion accessible à tous et transparente
- un déroulement de carrière pour les guichetiers qui ne soit pas limité aux activités commerciales bancaires

**- de respect vie professionnelle- vie privée**

- Pose des congés annuels selon les règles en vigueur à La Poste et non des périodes imposées dites faibles, pas de refus de congés
- le droit au weekend avec 1 weekend sur 2 non travaillé
- pas d'ouverture le samedi après-midi ou de nocturnes

Pour la Fédération CGT FAPT  
Aurore Taupin

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)